

ANNUAIRE
DE
LA NOBLESSE
DE BELGIQUE,

PUBLIÉ

PAR LE BARON ISIDORE DE STEIN D'ALTENSTEIN,
Chevalier de l'ordre de Léopold,
Chef de bureau à la division de la noblesse et des ordres
au Ministère des Affaires étrangères.

1862

SEIZIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

AUGUSTE DECQ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Rue de la Madeleine, 9.

1862

1^o Georges-Charles-Marie - Colette, né à Gand 13 octobre 1851.

2^o Oscar-Jean-Antoine-Marie, né à Gand 23 mars 1853.

3^o Marie-Julie-Pauline-Thérèse-Colette, née à Gand 21 novembre 1856.

4^o Paul-François-Marie-Joseph, né à Gand 4 octobre 1858.

VALENSART ET BILLEHÉ DE VALENSART.

ARMES : *D'argent à trois lionceaux, posés 2 et 1, le premier de gueules, le deuxième de sable et le troisième d'azur. — Cimier : un renard naissant au naturel tenant dans sa gueule un coq de sable.*

La branche de Valensart-Billehé porte ses armes écartelées avec celles de Billehé.

Cette famille est originaire du lieu de Valensart (aujourd'hui dépendance de la commune de Jamoigne, canton d'Étalle, province de Luxembourg), dont elle a pris le nom.

I. Henri, fils de Jean *Grand Henry*, de Valensart, s'établit à Orgeo (arrondissement actuel de Neufchâteau). Sa qualité de noble fut constatée par l'attestation suivante :

« Nous, Pierre-Ernest de Raville, gouverneur, capitaine et prévost de la ville et marquisat d'Arlon, et capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne pour la garnison dudit Arlon au service de Leurs Altèzes Ser^{mes}, attestons et certifions à tous qu'il appartiendra, que Henri, fils de Jean le *Grand Henry*, demeurant à Orgeo, nous a par aucuns siens amis, requis avoir attestation de quelle race et généalogie il estoit descendu, sur quoi avons fait appeler par devant nous Jean de Sprimont, mayeur d'Anlier, Henri Jonnay le jeusne, Jean Mathieu, petit Jean Lyna, eux trois eschevins sermentés et Jacob Henrion, sergent dudit ban d'Anlier, lesquels nous ont attesté et affirmé par serment que led^t Henry, demeurant

à Orgeo, est fils légitime de feu Jean *Grand Henry* de Valensart et de Catherine sa conjointe, lequel Jean *Grand Henry* estoit entre autres franc homme et extrait de noblesse, et pour tel tenu et réputé aud^t ban d'Anlier, en conformité d'une sentence par eux obtenue de franchise par devant le conseil provincial de leurs d^{es} Altèzes Ser^{mes} à Luxembourg, contenant que parmy le service d'armes et de chevaux deu auxd^{es} Altèzes seront et doivent au futur tant eux que leurs successeurs estre exempts de toutes aydes accordées et qui se pourront encore accorder par les trois estats dudit pays de Luxembourg et partant qu'il nous est ainsi clairement apparu, nous prions à tous les officiers dud^t Orgeo et à tous ceux qu'il appartiendra, tenir et réputer led^t Henry, fils de Jean *Grand Henry*, pour tel que dit est et le laisser jouir desdites franchises et privilèges en leur juridiction, comme s'il demouroit en la ïre, en offrant en user de mesme à l'endroit d'un chascun en estant semblablement requis, tesmoins nos nom et signe manuel cy mis avec le scel de ceste prévosté d'Arlon, ce 28 de fevrier l'an de grace 1600. (Signé) Ernest DE RAVILLE. »

Quarante ans plus tard, les féodaux de la haute cour de Herbeumont et d'Orgeo certifièrent que « Henri de Valensart estoit venu de Valensart, prévosté d'Herbeumont, passé cinquante ans et qu'il avoit fait voir par attestation de feu Pierre-Ernest de Raville, gouverneur, capitaine et prévost d'Arlon, en date de 28 février 1600, qu'il estoit extrait de noblesse et qu'ensuite de ce il a toujours, après ses prédécesseurs, esté tenu francq et exempt de tous impôts, tailles et gabelles, débits de villes, logement de gens de guerre et toutes autres telles servitudes, comme jouissent autres de telles qualités en ce pays, etc. » 9 juillet 1641.

Henri de Valensart épousa Isabelle *Lallemant*, fille de Piéron Lallemant. Par acte du 8 mars 1614, Louis Lallemant et Gillette son épouse cédèrent à Henri de Valensart et à sa femme « par tradition d'une buschette selon le stile de nostre

court » tous leurs droits au fief appelé *le Gaignage*, situé à Orgeo, ayant appartenu à feu Piéron Lallemant.

Henri de Valensart fut père de :

1^o Claude, qui suit.

2^o Jean, prévôt de Neufchâteau, marié à N. *de la Presle*, sœur de la première femme de son frère aîné.

3^o Florent, né à Orgeo, officier au service impérial, *amptmann* d'Ermestein au Palatinat. Par un certificat daté de Bastogne, 16 janvier 1654, Théodore d'Allamont, comte de Brandeville, justicier des nobles et député des états de la province de Luxembourg, grand prévôt d'Andenne, déclare que ledit Florent et ses frères lui sont bien connus comme gentilshommes extraits de noble lignée, jouissant des privilèges et exemptions de la noblesse. Semblables certificats furent délivrés 24 décembre 1655 par Philippe-François du Faing, baron de Jamoigne, conseiller de courte-robe au conseil provincial de Luxembourg, et 17 janvier 1756, par Christophe de Custine, seigneur d'Auflance.

II. Claude de Valensart, testa à Martigny 5 février 1655, laissant de sa troisième femme, Jeanne *de la Presle* :

1^o Henri, qui suit.

2^o Charles, marié à Ange-Marie *de Lombard*. Il est cité dans deux actes passés devant les mayeur et échevins d'Orgeo, 27 octobre 1664 et 28 mai 1675.

3^o Marie, femme de Gobert *Guillaume*. Ils firent un transport à Henri de Valensart par acte passé devant les mayeur et échevins d'Orgeo 27 octobre 1664.

4^o Jeanne-Philippine fit avec son mari François *Wautier*, un transport au profit d'Henri de Valensart par acte passé devant les mayeur et échevins d'Orgeo 28 mai 1675.

III. Henri de Valensart, prévôt d'Herbeumont et du ban d'Orgeo, bailli de Cugnon, fit, avec son frère et ses deux sœurs Marie et Jeanne-Philippine, le partage de la maison et du pourpris que leur père possédait à Orgeo, par acte du 9 novembre 1662. Il épousa Claude *de Fosse*, fille de

Jean et d'Anne Hennequin, avec laquelle il est cité dans un certificat des mayeur et échevins du ban d'Orgeo du 26 mai 1694.

De leur union provinrent :

1^o Jean-François, qui suit.

2^o Barbe. Elle était mineure au décès de son père et avait pour tuteur le curé de Cugnon, ainsi qu'il résulte d'une requête présentée au bailli de Carignan 21 mars 1688.

IV. Jean-François de Valensart, seigneur de Vallimont, né à Martigny en 1655, épousa Anne-Françoise *Thierry*, fille de Nicolas, haut voué de Saint-Hubert, depuis prévôt d'Orchimont, et d'Élisabeth Baré, qui le rendit père d'Henri-Joseph, qui suit.

V. Henri-Joseph de Valensart, seigneur de Bous et de Sosne-la-haute du chef de sa première femme, épousa en premières noces, par contrat passé à la Sauvage, près d'Arlon, 28 mai 1714, Marie-Marguerite-Albertine *de Groulart*, dame de Sosne, née à la Sauvage 14 mars 1680, fille de Jean de Groulart, seigneur de Sosne, de Gommery et de Rodange, et de Marie-Suzanne de Veyder Malberg, sa première femme; et, en secondes noces, par contrat du 24 juillet 1717, Marie-Bernardine-Françoise *de Billehé*, née 4 mai 1689, fille de Guillaume de Billehé, seigneur de Vierset, de Roiseux, de Surroiseux et de Roncourt, haut voué héréditaire de la ville de Huy, et de Claude-Madeleine de Tumery.

Par actes des années 1601 et 1604, Charles de Billehé, trisaïeul de Marie-Bernardine-Françoise, et sa femme Louise Perez, avaient fondé un majorat en faveur de tous leurs descendants mâles à l'infini et en faveur de tous les descendants mâles des femmes aussi à l'infini. C'est en vertu de cette disposition que le nom de Billehé est entré dans la famille de Valensart. La transmission de ce nom et du titre de baron a été confirmée encore par le testament de Charles-Albert-Gaëtan de Billehé, baron de Vierset, général-major, colonel d'un régiment de son nom au service impé-

rial, mort en 1794, dernier de sa maison, et par l'acceptation de ce testament fait par Jean-Mathieu-Joseph de Valensart.

Henri-Joseph de Valensart eut de sa seconde femme :

1^o Léopold-François-Henri-Joseph de Valensart, baron de Billehé de Vierset, comme succédant au majorat dont nous venons de parler.

2^o Jean-Mathieu-Joseph, qui suit.

3^o Théodore, prêtre de la compagnie de Jésus, supérieur et bienfaiteur de la maison de Dinant.

VI. Jean-Mathieu-Joseph de Valensart, baron de Billehé de Vierset, baptisé à Gross-Bous (Luxembourg), 25 novembre 1726, légataire du général de Billehé de Vierset, épousa Marguerite *Hildt*, native de Gross-Bous, morte 30 novembre 1818. Il décéda 25 nivôse an XI, laissant :

1^o Théodore-Joseph, qui suit.

2^o Joseph-Chrétien de Valensart, né à Gross-Bous 49 mars 1774, officier au service de France, mort sans alliance.

3^o Marie-Anne, née à Gross-Bous 4 septembre 1782, mariée à Jean-Jacques-Mathieu *de Gomzé*, baptisé à Saint-Adalbert, à Liège, 25 mai 1783, fils de Jean-Mathieu et de Dorothee-Guillielmine de Theux de Montjardin.

4^o Léopold-Joseph-Jean-Michel, qui suivra après la descendance de son frère.

5^o Marie-Joséphine, née à Gross-Bous 20 décembre 1775, alliée à Georges-Louis, baron *de Rosen*, né 4 mars 1778, fils de Charles-Servais et de Marie-Louise-Isabelle van Beul.

VII. Théodore-Joseph, baron de Billehé de Valensart, né à Gross-Bous 28 février 1769, mort 23 janvier 1836, fut nommé membre de l'ordre équestre du Limbourg avec le titre de baron par l'arrêté royal du 46 février 1816, n^o 621, et fut inscrit sur les registres du conseil suprême de noblesse en vertu d'un arrêté royal du 2 août 1822. Il fut, depuis, bourgmestre de Maestricht. Il épousa, en premières noces, Joséphine *de Meven*, morte 24 octobre 1817, fille de

Jacques de Mewen et de Thérèse de Feltz ; et, en secondes noces, 30 avril 1821, Marie-Antoinette-Albertine *van Eyll*, née 44 octobre 1779, morte à Maestricht 12 avril 1851, fille de Guillaume-Alard-Laurent-Nicolas van Eyll, qualifié baron de Joucholt, seigneur de Doyon et de Flostoy, et de Marie-Anne-Aldegonde van der Straten de Waillet.

Il eut de sa première femme :

1^o Pauline, baronne de Billehé de Valensart, née 4 novembre 1800, morte à Maestricht 9 avril 1842, mariée 24 mai 1822 à Charles-Ghislain-Guillaume, vicomte *Vilain XIII*, né à Bruxelles 15 mai 1803, membre et secrétaire du congrès national en 1830, membre de la chambre des représentants depuis 1834 jusqu'aujourd'hui ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en disponibilité, ancien ministre des affaires étrangères ; décoré de la Croix de Fer, officier de l'ordre de Léopold, grand-croix des ordres de Saint-Janvier de Naples, de Notre-Dame de la Conception de Villa Vicosa, du Sauveur, etc., fils aîné de Philippe-Louis-Marie-Ghislain, comte Vilain XIII et de Sophie-Louise-Zoé, baronne de Feltz.

De la seconde :

2^o Théodorine, baronne de Billehé de Valensart, née 5 octobre 1822, mariée à Maestricht 27 avril 1847, à Henri, baron *d'Oldeneel*, officier d'artillerie.

VII. Léopold-Joseph-Jean-Michel de Valensart, baptisé à Gross-Bous 12 mars 1781, obtint par brevet du comte des Cars, pair de France, lieutenant général des armées du roi, capitaine des gardes de *Monsieur*, en date du 12 novembre 1815, la décoration du Lys. On sait que cet ordre, né des circonstances politiques du moment, n'eut qu'une existence éphémère.

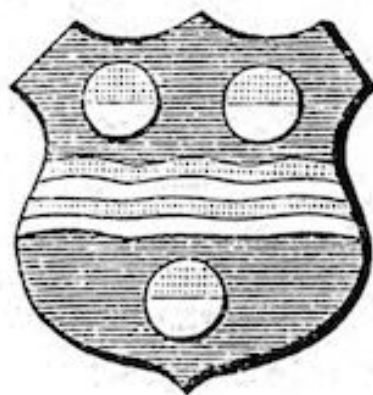
Léopold-Joseph-Jean-Michel de Valensart, mort au château de Schaltin (Namur) 22 février 1847, épousa à Leeu-

waarden, en Hollande, 13 février 1814, Jeanne-Catherine Simon, native de cette ville, morte au château de Schallin 13 février 1859.

De leur mariage est né :

IX. Léopold-François-Henri-Joseph de Valensart, né 10 novembre 1815, bourgmestre de la commune de Schallin.

VEGIANO.



ARMES : *D'azur à la fasce onlée, de quatre pièces d'or et d'argent, accompagnée de trois besants coupés d'or et d'argent. Cimier : un serpent au naturel mordant la couronne placée sur le heaume, entre deux plumes d'autruche d'or.*

La famille de l'un de nos plus célèbres généalogistes exige une place dans l'*Annuaire de la noblesse*.

I. Dominique de Vegiano, issu d'une famille noble de Naples, vint dans nos provinces, à la suite des armées espagnoles. Il mourut à Gand 20 avril 1684, à l'âge de 81 ans, et fut enterré à l'église du riche hôpital devant le grand autel. Son épitaphe rapporte qu'il était officier de cavalerie à l'âge de 17 ans et qu'il servit successivement en Espagne, en Allemagne et en France.

Il avait épousé dans la chapelle de la comtesse de Salazar